

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 121 (1995)
Heft: 1/2

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qualité et assurance de la qualité ou la quadrature du cercle

Par Caspar Reinhart,
Secrétaire général de la SIA

1

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Les priorités ont ceci de particulier qu'elles ne résultent pas toujours d'un choix. Il arrive en effet qu'elles s'imposent tout bonnement d'elles-mêmes.

Lorsque, voici cinq ans, nous avons fixé des priorités pour les années 90, l'assurance de la qualité telle qu'elle nous occupe aujourd'hui ne figurait pas parmi les thèmes les plus urgents. Nous étions certes conscients que dans les domaines de la formation continue et des lignes directrices à élaborer pour nos professions, les questions relatives à la qualification professionnelle devraient trouver leur place. Force nous est en revanche d'admettre que nous n'avions pas envisagé de voir s'étendre aux prestations d'étude les exigences européennes en matière d'assurance de la qualité, basées sur les normes ISO 9000 et entrées en vigueur dès 1988 en Suisse également, dès lors que lesdites normes devaient à l'origine s'appliquer à des processus industriels répétitifs, liés à un site de production donné.

La SIA n'est pas demeurée inactive pour autant. Dans le cadre du Forum «Assurance de la qualité dans la construction» et avec la collaboration de partenaires tels que l'ASIC, le SBI, la SPE, l'USSI, l'ASEG et la VSS, elle a publié, en février 1993, la documentation SIA D 0102 intitulée «Système qualité et certification dans la construction», un document qui constitue un premier essai de synthèse examinant les diverses implications des normes AQ pour le domaine de la construction.

Il fut suivi, en 1994, par le cahier technique SIA 2007 «Assurance de la qualité dans la construction». Systématisant point par point les notions et exigences relatives aux normes AQ pour les adapter à notre domaine de travail, celui-ci visait à jeter les bases d'une entente entre tous les partenaires impliqués dans le processus de la construction.

Cette tentative de trouver un langage commun n'était toutefois pas exempte de chausse-trappes. De fait, elle a été mal interprétée et a pu laisser entendre que de telles normes s'appliqueraient également aux prestations d'étude de nature conceptuelle dans ce qu'elles ont d'original.

Que s'est-il donc passé? S'il apparaît clairement que nous avons un problème de compréhension mutuelle, il ne s'agit pas que d'une confusion sur les termes - soit du malentendu qui voudrait qu'un art de bâtir de qualité puisse être assimilé à ce que l'on peut obtenir par le biais de systèmes d'assurance de la qualité. Chacun devrait entre-temps avoir compris que cela n'est pas le cas et qu'une assurance de la qualité pour les bureaux d'étude ne concerne à la base que la rationalisation de processus de production et de travail, pour s'étendre ensuite aux structures d'organisation et aux phases de planification.

Il ne semble donc pas que le problème réside dans les divers sens véhiculés par un même terme. Cela touche au contraire à ce que nous avons tenté d'évoquer dans notre série des «plates-formes» UNITAS, parues dans IAS en 1992: la prise de conscience que quel que soit le type de travail que l'on fait, c'est la manière dont on l'aborde qui importe, autrement dit l'attitude et les bases de réflexion que l'on y apporte.

Je comprends qu'architectes et ingénieurs ne parlent pas forcément le même langage dès lors qu'on quitte le domaine du mesurable pour aborder des réalités non tangibles. Or le domaine de la qualité englobe précisément les deux aspects; il concerne aussi bien les éléments que l'on peut «assurer», que les autres - qu'il s'agit de juger selon des critères totalement différents.

C'est de cette possible quadrature du cercle que nous allons parler cette année et je suis convaincu que nous parviendrons à nouveau à nous entendre.

Dans cet esprit, je vous souhaite une bonne année 1995.